Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale
10 avenue André Soulier
43000 Le Puy-en-Velay

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Marché n° 2026-01MOE
Relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement paysager et de réfection des étanchéités couvrant le parking aérien et parvis sur entrée public

1. OBJET DU MARCHÉ

Le contrat qui est conclu avec le « Maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « Maître d'ouvrage » puis accepté par le pouvoir adjudicateur est un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet :

LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET DE REFECTION DES ETANCHEITES COUVRANT LE PARKING AERIEN ET PARVIS SUR ENTREE PUBLIC

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de Septembre 2026

Date du marché :
Montant du marché TTC :

Comptable assignataire des paiements ; le directeur comptable et financier de la CAF

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-60 du Code de la Commande Publique : le Directeur de l'UIOSS 43 qui est le directeur de la CAF

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L 124-4 du Code de la Sécurité Sociale et des textes pris pour son application et de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.

2. CONTRACTANT

JE, soussigné, ……
Agissant en qualité de :.....

Représentant l'Entreprise ou la Société.....

Dont le Siège Social est à.....

Immatriculée à l'URSSAF sous le n°.....

après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) en date du mois de septembre 2026, du programme fonctionnel et technique et des documents qui y sont mentionnés, après avoir produit toutes les attestations et tous les documents demandés,
M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents ci-dessus mentionnés, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

3. OFFRE

3.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 1 du présent acte.
Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1 du CCAP.

3.2. Enveloppe financière affectée aux travaux :

L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est
de 506 100 euros hors TVA

3.3. Rémunération :

Le taux de rémunération de la mission de base est de %

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à :

€ HT

Soit € TTC (Le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de ……. %)

Soit …… euros TTC. *(en toutes lettres)*

Cette rémunération est forfaitaire et est réputée inclure tous les frais, impôts et taxes de toute nature, ainsi que les sujétions de toutes sortes incombant au prestataire pour l'exécution correcte de sa mission.
Le montant de la rémunération est ferme et définitif.

3.4. Mission et répartition des honoraires par éléments de mission :

Eléments	% Total	Total global HT
DIAG APS APD PRO dont DQD EXE limité au VISA DET AOR		
TOTAL OPC		

4. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont les suivants :

DIAG2 semaines
APS.....2 semaines
APD.....4 semaines
PRO.....2 semaines
DCE…… 2 semaines
DOE..... 3 semaines

5. PAIEMENTS

En cas de co-traitance, une annexe au présent acte d'engagement précisera, pour chaque co-traitant, les prestations à régler à chaque co-traitant et les coordonnées bancaires ou postales du compte à créditer. A défaut de telles mentions, le compte mentionné ci – dessus sera considéré comme le compte commun du groupement.

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

Compte ouvert au nom de :
Sous le numéro : Clé RIB :
Banque :
Code banque : Code guichet :

J'atteste sur l'honneur que le travail objet du présent marché sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243 et L.1221-10 et suivant du Code du Travail.

J'atteste sur l'honneur que la CARSAT dans le ressort de laquelle mon entreprise est implantée, n'a jamais constaté l'inobservation des règles de prévention des accidents du travail par la société pour laquelle j'interviens.

J'atteste, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des découlant des articles L 2141-1 à L 2141-5 et L2141-7 à L 2141-10 du code de la commande publique

J'atteste sur l'honneur que la société pour laquelle j'interviens n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées à l'article L 8211-1 et suivant du Code du Travail.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de 90 jours à compter de la date ci-dessous.

Fait à Le Puy-en-Velay , le en un seul original
LE MAITRE D'OEUVRE
(cachet et signature)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,
à , le
LA PERSONNE représentant le pouvoir adjudicataire